

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 662 - page 1499

38 - Isère

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de l'Isère.

CENTRE CULTUREL TCHETCHENE "VAINAH" DE LA REGION URBAINE GRENOBLOISE.

Objet : maintenir et développer la culture populaire tchétchène dans la région urbaine de Grenoble ; transmettre aux enfants, intégrés de mieux en mieux dans la société française et son système éducatif une mémoire de leurs racines tchétchènes dans son environnement russophone ; valoriser l'apprentissage des langues tchétchènes et russes aux enfants et à tous les adultes qui le souhaitent ; redécouvrir notre folklore populaire par la musique, le chant, la littérature, la cuisine, et les faire connaître à nos hôtes français et étrangers, en fait à tous les curieux en général soucieux d'échanger avec son voisin de notre région urbaine.

Siège social : 4, impasse des Lechères, 38240 Meylan.

Date de la déclaration : 11 mars 2014.